

Commune de VALLE-DI-ROSTINO

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Élaboration de la carte communale

Par **arrêté municipal n° 2021_030** en date du 19 juillet 2021, Monsieur Le Maire de VALLE-DI-ROSTINO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Valle-di-Rostino.

A cet effet, a été désigné par Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia, Mme Laetitia Istria en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Jean-Paul MARANINCHI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Valle-di-Rostino village, du 22 septembre 2021 de 9h00 au 22 octobre 2021 à 17 h00 aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur un registre dématérialisé à l'adresse **www.registre-numerique.fr/carte-communale-valle-di-rostino**

Il sera disponible tous les jours 24h/24h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- Par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : **Mme Laetitia ISTRIA, commissaire enquêteur titulaire, Mairie de Valle-di-Rostino, Village, 20235 VALLE-DI-ROSTINO ;**

- Par courriel à l'adresse suivante : **carte-communale-valle-di-rostino@mail.registre-numerique.fr**
avant le 22 octobre 2021 à 17 h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courriel, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **www.registre-numerique.fr/carte-communale-valle-di-rostino** .

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 22 septembre de 09h00 à 12h00 (ouverture)**
- **le jeudi 30 septembre de 14h00 à 17h00**
- **le vendredi 8 octobre de 14h00 à 17h00**
- **le vendredi 22 octobre de 14h00 à 17h00 (clôture)**

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie, pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire,

M. Christian MORACCHINI